

réalité que le gouvernement ferait la désignation en pareil cas.

L'hon. M. Pickersgill: Cela ne se produira pas.

M. Aiken: A mesure que nous avancerons et que nous presserons le secrétaire d'État de nos questions sur ces points qui nous intéressent, nous pourrions peut-être en arriver à penser que ce projet de résolution mérite d'être adopté.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je aiguillonner un peu l'honorable député, et peut-être le comité tout entier, et dire que si nous adoptons le projet de résolution et voyons le texte des deux bills, les honorables députés eux-mêmes répondront à un grand nombre de ces questions, et je n'aurai pas à me lever et à donner un petit aperçu des bills. Je préférerais de beaucoup qu'on voie la totalité des bills, mais je suis entre les mains du comité.

M. Aiken: Je veux simplement dire ceci. Nous espérons que si le bill renferme des principes très mauvais, le gouvernement le modifiera avant de le présenter.

L'hon. M. Pickersgill: Ou après. Ces bills peuvent être modifiés à n'importe quelle étape.

M. Pigeon: Mais nous aimons entendre votre voix.

(Texte)

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais faire quelques commentaires relativement à cette résolution, qui est une mesure concernant le poste de commissaire et le redressement de la représentation à la Chambre.

Tout d'abord, je dois dire que je suis fortement en faveur du principe de l'établissement d'une commission indépendante. Je suis d'avis que la Chambre doit s'appliquer à trouver une solution à la satisfaction de tous les partis de la Chambre.

Il faut que la représentation soit modifiée, parce que nous constatons à l'heure actuelle qu'il y a des anomalies, qu'il se produit des situations qui ne sont plus normales.

Nous constatons, par exemple, qu'il y a des députés qui représentent des comtés 10, 15 et même 20 fois plus peuplés que d'autres. Je suis d'avis que chaque électeur au pays a droit d'être représenté adéquatement.

Nous savons que la situation est difficile et qu'elle doit être redressée. Nous devons donc nous appliquer à chercher la solution la plus juste possible pour chacun des électeurs du Canada, parce que la Chambre doit refléter le vrai visage de la population canadienne.

Je suis parfaitement d'accord avec les principes énoncés jusqu'ici à l'effet qu'il importe de trouver une solution satisfaisante dans un bref

[M. Aiken.]

délai. A cet effet, nous devrions instituer dix commissions qui analyseraient le problème de chacune des provinces. De cette façon, nous pourrions obtenir une redistribution adéquate dans un plus bref délai, afin que le pays ait à la Chambre la représentation qui s'impose.

A mon avis, la formule employée en Australie, laquelle tolère 20 p. 100 de différence entre le comté le plus peuplé et le comté le moins peuplé devrait peut-être s'appliquer ici au Canada, afin que la représentation soit plus adéquate à la Chambre.

On a traité d'une question très intéressante, à savoir si nous devrions augmenter le nombre des députés de la Chambre. Personnellement, je crois que nous ne devrions pas en augmenter le nombre, parce que je n'en vois pas l'utilité. Nous avons déjà suffisamment de difficulté à étudier les crédits et les projets de loi avec le présent nombre des députés que, à mon avis, l'augmentation du nombre des représentants réduirait de beaucoup l'efficacité de la Chambre.

Je suis persuadé que l'intérêt de la nation exige que nous ayons sensiblement la même représentation après la nouvelle délimitation des comtés.

J'ai étudié la résolution et je me rends compte qu'un détail n'a pas été mentionné qui, sans être d'une importance capitale, a quand même sa valeur.

J'ai déjà soulevé à la Chambre, il y a quelques mois, le fait que les noms de divers comtés sont souvent inadéquats. Il est très difficile pour le président de la Chambre, de même que les distingués représentants de la presse, d'identifier facilement les députés. Ainsi, me viennent à l'esprit les noms, par exemple, des comtés de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, de Berthier-Maskinongé-Delanau-dièrre, de Joliette-L'Assomption-Montcalm...

M. Pigeon: C'est un excellent nom!

M. Chrétien: ... de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie, etc. A mon avis, le mandat que nous donnerons à cette commission devrait inclure le pouvoir de changer les noms et d'imposer certaines restrictions quant aux noms des nouveaux comtés, car il est beaucoup plus facile de mémoriser des noms de circonscription comme Hull, Longueuil, etc.

A mon avis, la commission devrait s'appliquer à trouver des noms plus faciles à mémoriser, ce qui rendrait encore plus efficace le travail de la Chambre.

Je suggère donc qu'en plus de ce mandat, la commission soit invitée à donner des noms courts et très simples aux comtés qu'elle délimitera, afin de faciliter le travail de la Chambre et celui des membres de la tribune parlementaire.